

31 décembre 2009

Original: anglais, espagnol et français
seulement

**Réunion du groupe intergouvernemental d'experts
à composition non limitée sur l'amélioration de la collecte,
de la communication et de l'analyse des données
relatives à la criminalité**

Buenos Aires, 8-10 février 2010

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du contenu et de la structure d'un système révisé, simple et efficace de communication d'informations.
4. Révision du mécanisme de collecte et de communication d'informations.
5. Mesures visant à donner aux États Membres les moyens de collecter et de communiquer des informations.
6. Conclusions et recommandations.
7. Adoption du rapport.

Annotations**1. Élection du Bureau**

Après l'ouverture de sa réunion, le groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives à la criminalité élira les membres de son Bureau, à savoir un président, un vice-président et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Après l'élection du Bureau, le groupe d'experts adoptera l'ordre du jour et le programme de travail.

L'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi conformément à la résolution 2009/25 du Conseil économique et social, intitulée "Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité".



Dans cette résolution, le Conseil a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de créer un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de revoir les outils actuels de collecte de données et les processus de collecte, de compilation, d'analyse et de communication d'informations en fondant ses travaux sur, entre autres, les considérations générales suivantes:

a) La nécessité de simplifier et d'améliorer le système de communication d'informations de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale afin d'encourager un plus grand nombre d'États Membres à rendre compte, de manière coordonnée et intégrée, des mesures qu'ils ont prises, des résultats qu'ils ont obtenus et des difficultés qu'ils ont rencontrées concernant certains domaines de la criminalité, et à fournir des informations sur la nature et l'ampleur des problèmes posés par la criminalité transnationale;

b) La nécessité d'éviter, dans la mesure du possible, les doubles emplois en tenant compte des procédures de communication d'informations existantes, notamment de celles des organismes régionaux et internationaux compétents;

c) La nécessité de disposer, sur toutes les facettes pertinentes de certains aspects de la criminalité, de données précises, fiables et comparables sur le plan international, en ayant à l'esprit l'intérêt qu'il y a à comparer ces données avec celles collectées antérieurement, y compris dans le cadre d'enquêtes de victimisation, lorsque cela est possible;

d) La possibilité d'utiliser pour l'Enquête un questionnaire plus court et annuel qui comprendrait un nombre limité de questions;

e) La possibilité d'inclure dans cet élément de base que constituerait l'Enquête des modules thématiques reprenant le sujet ou les sujets des débats thématiques de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

f) L'importance qu'il y a à tirer les enseignements de l'expérience acquise par l'UNODC grâce aux mécanismes de collecte de données établis pour la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant¹ et la Convention des Nations Unies contre la corruption², y compris pour ce qui est du recours aux technologies modernes, lorsque c'est possible.

3. Examen du contenu et de la structure d'un système révisé, simple et efficace de communication d'informations

La réunion débutera par un examen des principes et concepts qui sous-tendent la collecte de données relatives à la criminalité, avec notamment un examen des infractions et des aspects du système de justice pénale pour lesquels il est important de recueillir des données.

À cet égard, le groupe d'experts examinera un outil de collecte de données pilote, la onzième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, qui se compose d'un questionnaire et de deux modules, conformément aux alinéas d) et e) du paragraphe 3 de la

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, 2237, 2241 et 2326, n° 39574.

² Ibid., vol. 2349, n° 42146.

résolution 2009/25 du Conseil économique et social, et étudiera la possibilité d'utiliser un questionnaire comprenant des éléments de base et des modules thématiques reprenant le sujet ou les sujets des débats thématiques de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En conséquence, la onzième Enquête a été structurée comme suit:

Élément de base	Police: personnel, personnes appréhendées par la police et infractions enregistrées (7 pages Excel)
Élément de base	Poursuites pénales: personnes faisant l'objet de poursuites (1 page Excel)
Élément de base	Tribunaux: personnes traduites devant les tribunaux (1 page Excel)
Élément de base	Établissements pénitentiaires: capacités, personnel et détenus (2 pages Excel)
Module A	Traite des personnes (police et tribunaux, 2 pages Excel)
Module B	Trafic de biens culturels (police et tribunaux, 2 pages Excel)

Comme le Conseil économique et social l'a demandé dans sa résolution 2009/25, l'outil pilote vise à simplifier et à améliorer le système de communication d'informations de l'Enquête et à encourager un plus grand nombre d'États Membres à rendre compte, de manière coordonnée et intégrée, des mesures qu'ils ont prises, des résultats qu'ils ont obtenus et des difficultés qu'ils ont rencontrées concernant certains domaines de la criminalité, dont la criminalité transnationale. Les sections de base de l'outil visent à recueillir des données chronologiques fiables sur certaines questions de criminalité et de justice pénale. Le module A peut permettre de recueillir des données sur différentes formes de criminalité complexe ou transnationale à tour de rôle. Le module B peut reprendre le sujet ou les sujets des débats thématiques de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Il est prévu que le groupe d'experts examine les principes qui devraient guider la mise au point définitive d'un questionnaire simplifié et amélioré. Il devrait analyser les données d'expérience de la onzième Enquête pilote, notamment en examinant son contenu partie par partie.

Documentation

Questionnaire pilote de la onzième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale

Analyse des réponses et résultats préliminaires de la onzième Enquête

4. Révision du mécanisme de collecte et de communication d'informations

Le groupe d'experts examinera des moyens d'améliorer le processus de communication d'informations des pays à l'UNODC. Il abordera les principaux thèmes suivants:

a) La proposition de créer un réseau de points focaux nationaux capables de coordonner à l'échelle nationale la communication d'informations à l'UNODC;

b) La nécessité de mettre au point et d'améliorer un outil Excel de collecte de données comportant éventuellement une interface sur le Web;

c) La collaboration accrue pour la collecte, le suivi et la vérification d'informations avec des organismes régionaux, dont Eurostat, l'Organisation des États américains et les commissions régionales des Nations Unies.

Documentation

Examen du processus de collecte de données et propositions pour une coopération renforcée avec Eurostat et l'Organisation des États américains

5. Mesures visant à donner aux États Membres les moyens de collecter et de communiquer des informations

À la lumière de l'expérience acquise dans le cadre des projets de l'UNODC sur des données pour l'Afrique et sur l'élaboration d'instruments de suivi pour les institutions judiciaires et les services de détection et de répression dans l'ouest des Balkans, le groupe d'experts examinera l'approche globale qui devrait être adoptée pour accompagner les pays dans les efforts qu'ils déploient pour suivre la situation relative à certaines questions de criminalité en utilisant des informations pertinentes, actuelles et exactes et en les communiquant à l'UNODC pour lui permettre de présenter à la communauté internationale une analyse de la situation mondiale.

Les mesures que devront prendre l'UNODC et les pays donateurs et bénéficiaires seront également examinées.

Documentation

Note d'information sur la création de capacités

6. Conclusions et recommandations

Il est prévu que le groupe d'experts examine l'outil pilote de la onzième Enquête et formule des recommandations en vue de l'améliorer.

Conformément à la résolution 2009/25 du Conseil économique et social, le groupe d'experts devrait présenter à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa dix-neuvième session, devant se tenir du 17 au 21 mai 2010, un rapport sur ses travaux. Ce rapport devrait comprendre des recommandations visant à améliorer l'Enquête en tant qu'outil de collecte de données pertinentes relatives à la criminalité et des recommandations visant à améliorer les processus de collecte, de compilation, d'analyse et de communication d'informations.

7. Adoption du rapport

Le groupe d'experts devrait adopter son rapport, y compris ses conclusions et recommandations, le 10 février 2010, dernier jour de la réunion.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 8 février 2010	10 heures-13 heures		Ouverture de la réunion
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Examen du contenu et de la structure d'un questionnaire simplifié et amélioré: principes généraux	
	15 heures-18 heures	3	Examen du contenu et de la structure d'un questionnaire simplifié et amélioré: éléments de base
Mardi 9 février 2010	10 heures-13 heures	3	Examen du contenu et de la structure d'un questionnaire simplifié et amélioré: modules
	15 heures-18 heures	4 et 5	Révision du mécanisme de collecte et de communication d'informations et mesures visant à donner aux États Membres les moyens de collecter et de communiquer des informations
Mercredi 10 février 2010	10 heures-13 heures	6	Conclusions et recommandations
		7	Adoption du rapport